Image not found or type unknown

L'employeur peut-il modifier librement les fonctions d'un salarié ?

publié le **24/07/2012**, vu **869 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'employeur peut librement décider d'ajouter ou de retrancher certaines tâches voire d'affecter le salarié à un poste ou dans un service différent, du moment que sa qualification ne s'en trouve pas modifiée.

Lire l'article

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés